



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 juin 2015  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Vingt-neuvième session**  
Point 6 de l'ordre du jour  
**Examen périodique universel**

## **Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel\***

**Grenade**

**Additif**

**Observations sur les conclusions et/ou recommandations,  
engagements et réponses de l'État examiné**

---

\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction de l'Organisation des Nations Unies.



## Réponse du Gouvernement de la Grenade aux 104 recommandations formulées

1. La Grenade accueille avec satisfaction les recommandations faites à l'occasion du deuxième cycle de l'Examen périodique universel, qui a eu lieu à Genève le 27 janvier 2015. Après l'Examen, la Grenade a consulté les parties prenantes concernées dans le but d'effectuer une évaluation des 104 recommandations formulées, dont un plan quadriennal de mise en œuvre des recommandations acceptées.

2. La Grenade est de plus heureuse d'informer le Conseil que, sur les 104 recommandations, elle en a accepté 62 et noté 42. Les réponses de la Grenade aux recommandations sont présentées par domaine d'action.

<i>Recommandation</i>	<i>Position de la Grenade</i>	<i>Observations</i>
<b>Domaine d'action 1 : Portée des obligations internationales</b>		
72.1; 72.2	Acceptées	La Grenade continuera à examiner les traités relatifs aux droits de l'homme et à envisager leur ratification, compte tenu de ses ressources et de ses priorités. Il convient de relever que la Grenade a déjà ratifié les instruments internationaux fondamentaux dans ce domaine.
72.3; 72.4; 72.5; 72.6; 72.7; 72.8; 72.9; 72.10	Notées	La Grenade ne saurait accepter ces recommandations dans la mesure où la peine de mort est toujours prévue dans la législation nationale. Dans les faits, un moratoire est appliqué depuis 1978 et la peine de mort n'est plus obligatoire, ainsi que l'a décidé le Conseil privé en 2006.
72.11; 72.12	Acceptées	La Grenade, qui a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1990, appuie ces recommandations.
72.13	Acceptée	La Grenade accepte cette recommandation et attire l'attention sur les lois relatives à l'éducation, à la protection de l'enfance et à la violence familiale, récemment achevées ou modifiées, selon le cas.
72.14; 72.15; 72.16; 72.17; 72.18; 72.19; 72.20; 72.21; 72.22	Acceptées	La Grenade appuie ces recommandations mais s'inquiète du poids que représente le processus d'établissement de rapports et sollicite par conséquent l'assistance de la communauté internationale pour la ratification des traités et le processus en question.  La Grenade a aussi ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2014.
72.23; 72.24	Notées	La Grenade continuera à examiner tous les traités et instruments relatifs aux droits de l'homme afin de prendre position à leur égard, compte tenu de leur pertinence pour le pays et de ses ressources.

72.25	Acceptée	La Grenade soutient cette recommandation.
<b>Domaine d'action 2 : Mécanismes institutionnels et mécanismes relatifs aux droits de l'homme et politiques</b>		
72.26; 72.27	Acceptées	La Grenade soutient ces recommandations.
<b>Institution nationale des droits de l'homme</b>		
72.28; 72.29; 72.30; 72.31; 72.32; 72.33	Acceptées	Le Gouvernement grenadien accepte ces recommandations, et il a déjà entrepris des consultations sur la question de savoir s'il devrait créer une institution nationale des droits de l'homme ou renforcer et étendre les fonctions du Bureau du Médiateur afin que celui-ci fonctionne conformément aux Principes de Paris.
<b>Domaine d'action 3 : Coopération avec les organes conventionnels</b>		
72.34; 72.35	Acceptées	La Grenade accepte ces recommandations et sollicitera une assistance technique, ainsi qu'il a été demandé, afin que les rapports en retard soient soumis.
<b>Domaine d'action 4 : Coopération avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales</b>		
72.36; 72.37; 72.38	Notées	La Grenade est prête à coopérer avec tous les mécanismes des droits de l'homme en matière d'invitations permanentes. Cependant, compte tenu de la charge que représente une invitation permanente et des ressources limitées du pays, le Gouvernement n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, d'adresser une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales.
<b>Domaine d'action 5 : Coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme</b>		
72.39	Acceptée	La Grenade accepte cette recommandation et a, dès le début du deuxième cycle, entrepris des démarches auprès du Haut-Commissariat à cet égard.
<b>Domaine d'action 6 : Égalité et non-discrimination</b>		
72.40; 72.41	Acceptées	Depuis le premier Examen de la Grenade, celle-ci a créé un comité national de coordination pour les droits de l'homme et a, en partenariat avec la société civile, débuté une campagne de sensibilisation du public aux questions relatives aux droits de l'homme.

En outre, comme la Grenade l'a souligné le 27 janvier 2015, dans son rapport national, elle continue à faire des progrès dans l'élimination de la discrimination, en particulier à l'égard des femmes, des enfants et des personnes handicapées, notamment dans le domaine de l'éducation et sur le lieu de travail, et elle poursuit l'élaboration de politiques et d'initiatives destinées à éradiquer toutes les formes de discrimination.

#### **Domaine d'action 7 : Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne**

##### **Droit à la vie/peine de mort**

72.42; 72.43; 72.44	Notées	Le Gouvernement de la Grenade ne saurait accepter ces recommandations car la peine de mort fait toujours partie de la législation nationale. Un moratoire de fait sur la peine de mort est cependant appliqué depuis 1978.
72.45; 72.46	Acceptées	Un processus de réforme constitutionnelle est en cours; des discussions relatives à la peine de mort auront probablement lieu et seront facilitées par ce processus.
72.47; 72.48	Notées	La Grenade prend note de ces recommandations.

##### **Droit à la vie/avortement**

72.49	Notée	La Grenade prend note de cette recommandation.
-------	-------	--

##### **Violence et traite**

72.50; 72.51; 72.52; 72.53; 72.54	Acceptées	Le Gouvernement de la Grenade accepte ces recommandations. Il importe de noter que depuis le premier Examen de la Grenade, le Gouvernement a fait des avancées significatives dans les politiques, protocoles et directives générales relatives à la violence familiale et à la traite des personnes.
-----------------------------------	-----------	---

#### **Domaine d'action 8 : Administration de la justice, y compris impunité, et état de droit**

##### **Justice des mineurs**

72.55	Acceptée	La Grenade accepte cette recommandation, en précisant que, depuis le premier Examen, le Gouvernement a adopté une nouvelle loi relative à la protection de l'enfance et une loi relative à la justice des mineurs.
72.56; 72.57; 72.58	Notées	La Grenade prend note de ces recommandations. Conformément à la recommandation formulée lors du premier Examen, l'âge de la responsabilité pénale a été relevé de 7 à 12 ans.
72.59; 72.60	Acceptées	La Grenade soutient ces recommandations.

**Domaine d'action 9 : Droit à la vie privée, au mariage et à la vie de famille**

72.61; 72.62; 72.63; 72.64; 72.65; 72.66; 72.67; 72.68; 72.69; 72.70; 72.71; 72.72; 72.73; 72.74; 72.75; 72.76	Notées	La Grenade ne saurait accepter ces recommandations car il s'agit d'une infraction au regard de la législation interne. Le Gouvernement continuera cependant à sensibiliser le public à la question et à encourager la tolérance.
---	--------	--

**Domaine d'action 10 : Droit à la sécurité sociale et à un niveau de vie adéquat**

72.77	Acceptée	La Grenade soutient cette recommandation.
-------	----------	---

**Domaine d'action 11 : Droit à la santé**

72.78; 72.79; 72.80	Acceptées	La Grenade soutient ces recommandations et continuera à mettre en œuvre des programmes offrant des services de santé efficaces et globaux dans le but d'instaurer un système national de santé qui réponde aux besoins de la population.
---------------------	-----------	--

**Domaine d'action 12 : Droit à l'éducation**

72.81; 72.82; 72.83; 72.84	Acceptées	Le Gouvernement accepte ces recommandations et continuera à tout faire pour renforcer les initiatives en cours dans le domaine de l'éducation.
----------------------------	-----------	--

**Domaine d'action 13 : Personnes handicapées**

72.85; 72.86	Acceptées	La Grenade a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2014 et continuera à répondre aux préoccupations des personnes handicapées relevant de sa juridiction.
--------------	-----------	--

**Domaine d'action 14 : Droits des femmes**

72.87; 72.88; 72.89; 72.90; 72.91; 72.92	Acceptées	La Grenade accepte ces recommandations, qui l'incitent à continuer à promouvoir les droits des femmes.
72.93	Notée	La Grenade prend note de cette recommandation mais attire l'attention du Groupe de travail sur le fait qu'elle est actuellement classée 23 <sup>e</sup> sur 142 démocraties au classement mondial de l'Union interparlementaire, avec 33,3 % de femmes au parlement national. En moyenne, les femmes représentent 28,6 % des organes de direction du secteur public, 25,8 % des organes de direction du secteur privé, 29,1 % des organes de direction des syndicats et 54 % des organes de direction des ONG.

**Domaine d'action 15 : Droits de l'enfant**

72.94; 72.95; 72.96; 72.97      Acceptées      Le Gouvernement accepte ces recommandations l'incitant à prendre des mesures appropriées supplémentaires pour protéger les enfants dans le cadre de sa législation.

**Domaine d'action 16 : Enfants – châtiments corporels**

72.98; 72.99; 72.100      Notées      La Grenade ne peut pas encore accepter cette recommandation dans la mesure où, au niveau local, les lois permettent dans certains cas les châtiments corporels. Le Gouvernement continue cependant à sensibiliser le public à la question et à encourager d'autres solutions.

**Domaine d'action 17 : Travail des enfants et traite des personnes**

72.101; 72.102; 72.103;  
72.104      Acceptées      La Grenade accepte ces recommandations et a depuis fait passer au Parlement la loi 34 de 2014 relative à la prévention de la traite des personnes.

---